

La flûte

VOLUME 79, N° 1, HIVER 2023

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

① Un contrat pour l'avenir



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

Éric Vermette

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Evens Guercy

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage: 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

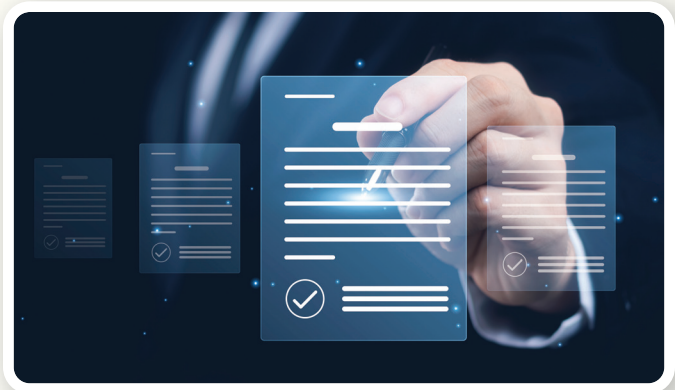
ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications:

40011308

Un contrat pour l'avenir



Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	8
Un contrat pour l'avenir	
Relations de travail	10
Travail d'équipe	
Services aux membres	12
Vos assurances	
Prévention et relations avec les membres	19
Soutenir les membres et les personnes à leur charge	
SST	20
Nouveau formulaire d'assignation temporaire de la CNESST	
Chronique juridique	21
Survol de jurisprudence	
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	24
Association athlétique et sportive	26
Symphonie vocale	32
Au musée de la police	35
Décès	42
Nouvelles de l'APPRM	44

54^e journée Fèves au lard : la renaissance d'une grande tradition !

Après deux ans d'absence, la reprise de l'activité s'annonçait un peu plus difficile car la situation sanitaire était toujours fragile. Au final, c'est tout de même **13 164 repas** qui ont été vendus le 21 octobre 2022 et qui ont permis de redistribuer **plus de 63 000 \$ dans la communauté** ! À noter, la belle performance du PDQ3 sous la responsabilité de Julie Dupré, avec 1529 repas vendus ! Bravo et merci à tous et à toutes !



Collecte de sang : objectif dépassé

Au total, 83 donneurs se sont présentés à notre collecte de sang du 3 novembre dernier. L'objectif de 75 a donc été dépassé. Le personnel de Héma-Québec était soutenu par notre équipe de bénévoles composée de policiers et de policières retraités. Il s'agit de Denis Leclerc, Robert Riffon, Robert Lafaille et Marguerite-Marie Beaudoin ainsi que des membres du conseil d'administration de l'APPR, Dominique Boucher, Brigitte Albert, Jean Riopel et Ronald Ladouceur. Merci à tout le monde !



Tournoi de Pitch

Malgré une légère baisse de participation, 108 joueurs étaient présents au tournoi annuel du 10 novembre dernier. Les participants ont pu profiter de prix de présence et d'un buffet en soirée. Chaque joueur repartait également avec un rôti de dindon en remplacement de la dinde habituelle! Les gagnants de la classe A sont Réjean Boissonneault et Michel Guillemette. Les gagnants de la classe B sont Luc Lévesque et Pierre Mercier.



Soirée reconnaissance des bénévoles

Organisées tout au long de l'année, nos activités nécessitent la présence d'un bon nombre de bénévoles. Pour les remercier, une soirée reconnaissance est organisée avec un souper et le tirage de plusieurs prix. Nous profitons aussi de cette soirée pour souligner le travail exemplaire de l'un ou l'une d'entre eux.

Le 13 décembre dernier, c'est Nancy Beauchesne, policière retraitée, qui s'implique depuis longtemps dans nos activités, qui a reçu cet honneur!



Fête de Noël

L'activité présentée au Collège Notre-Dame le 4 décembre dernier a permis à 730 enfants de recevoir un cadeau des mains du Père Noël. Sur place, plusieurs activités étaient offertes aux participants dont jeux gonflables, bricolages, maquillages, spectacles, petite ferme avec animaux et... plein de friandises!



Défi de l'ours polaire 2023

Plus de 91 000 \$ amassés pour Olympiques spéciaux Québec !

Le 18 février à Montréal, c'est plus de 91 000 \$ qui ont été recueillis par le biais du Défi de l'ours polaire pour Olympiques spéciaux Québec. Issue de la Course au flambeau des agents de la paix, cette belle tradition soutient fièrement des programmes qui, grâce au sport, à la santé et à l'inclusion, améliorent la vie d'athlètes présentant une déficience intellectuelle. Chaque dollar sert à financer des programmes de santé et des activités sportives hebdomadaires et encadrées partout au Québec!

Félicitation à tous les participants et participantes... et aux valeureuses équipes de la Frat!



Omnium de golf 2023

L'omnium de golf 2023 de la FPPM aura lieu le jeudi 24 août prochain au club de golf Montcalm à Saint-Liguori. Les billets seront en vente à compter du 15 juin.

Si vous désirez offrir vos services comme bénévole, vous pouvez communiquer avec notre coordonnateur, Alain Bernier, à alainb@fppm.qc.ca

Les actifs comme les retraités sont bienvenus!



Un contrat pour l'avenir

Le SPVM a un nouveau directeur et la similarité de plusieurs de nos constats respectifs est frappante. Pour mémoire, mon texte dans la Flûte de l'automne 2021 était intitulé : Attirer les meilleurs... et les retenir! Depuis, la Fraternité souligne régulièrement qu'il manque d'effectifs et que le SPVM est actuellement mal équipé pour régler ce problème fondamental.

Quant au directeur Dagher, il déclarait le jour de son assermentation que le *recrutement* et la *réretention* était la première de ses priorités.

En somme, nous disons la même chose, et, logiquement, il en découle que les conditions de travail devront nécessairement soutenir les effectifs, qui se dirigent vers des juridictions plus payantes et moins stressantes.

Qu'un directeur de police ait une vision est souhaitable. Force est néanmoins de constater qu'une vision se met en œuvre avec l'apport des forces vives et que seul le soutien collectif et l'adhésion des membres permet à cette vision de devenir réalité.

Naturellement, l'*adhésion* exige des solutions à la rémunération devenue inadéquate et aux effectifs insuffisants, qu'on emploie à toutes les sauces pour remplacer des brigadiers scolaires comme pour accourir sur les lieux d'une

fusillade. Ce constat n'est pas corporatiste, il est réaliste : la collectivité dont dépend la mise en œuvre de toute vision policière à Montréal, elle est essentiellement composée de nous, policiers et policières syndiqués.

Il existe une *loi de la nature* des relations de travail voulant que le respect, la reconnaissance et le soutien motivent les troupes. Avec une mission de plus en plus complexe et intense, les policiers et policières de Montréal en ont besoin, de ce respect, de cette reconnaissance et de ce soutien... concrets.

Dans ce contexte, le signal crucial sera le règlement négocié du contrat de travail en 2023. Heureusement, partant du même constat essentiel, la bonne foi des parties devrait triompher, et, à terme, aboutir à un contrat conséquent, à un contrat pour l'avenir, essentiel à la réelle mise en œuvre de toute vision patronale.



Président Yves Francoeur



.....

LES TRIBUNAUX ET NOUS

.....

La Cour d'appel a entendu les représentations sur la loi 15 (sur les régimes de retraite dans le secteur municipal) du 21 au 24 novembre et les représentations portant sur la loi 24 (régime de négociation des conventions collectives dans le secteur municipal) le 24 en après-midi et le 25 novembre. Le tout s'est bien déroulé. J'ai été appelé à témoigner et nos procureurs ont livré une excellente prestation. Merci au gouvernement de l'époque, qui, par incompétence et dogmatisme antisyndical, nous a mis dans cette situation juridique inconfortable pour les deux parties...

Un autre souvenir du gouvernement de l'époque: le 16 janvier en Cour supérieure du Québec à Montréal, c'était l'audition de la cause (conjointe avec la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec) portant sur notre requête en déclaration d'invalidité constitutionnelle des dispositions législatives interdisant les moyens de pression vestimentaires des policiers et policières. J'ai également témoigné dans le cadre de cette cause et encore une fois, nos procureurs ont livré une solide performance! À suivre...



Travail d'équipe

Survol des activités de la Fraternité en matière de relations de travail en 2022

Allons-y d'abord en vrac! Au courant de 2022, une douzaine de séances sur le BEI auront été dispensées de façon paritaire par le soussigné et le SPVM. Ainsi, c'est via la formation à la carte et les parcours de promotions que les policiers syndiqués et cadres ont pu assister à cette formation.

De plus, douze contingents de recrues ont passé l'après-midi avec l'équipe des relations de travail lors de la journée à la Fraternité, prévue à la convention.

M'est également incombé de présider le comité de relations professionnelles avec l'Employeur à une quinzaine de reprises. Ce comité tente de régler les problèmes avant d'en venir au dépôt d'un grief. Soulignons au passage que notre équipe se réunit trois fois par semaine en compagnie d'un avocat pour discuter de litiges et déposer les griefs nécessaires, le cas échéant. Cette activité nous permet de tester nos positions et nos pratiques en fonction de l'évolution du droit.

Mon rôle de vice-président aux relations de travail m'aura également mené à siéger sur quatre comités de relocalisation des PRMP. De plus, au congrès de la Fraternité, un atelier de relations de travail a été adapté aux nouveaux délégués et moniteurs ayant joint notre structure en grand nombre. J'ai également participé à la représentation de la Fraternité

pour certaines activités, dont le *lobby day* organisé par l'Association canadienne des policiers, aux rencontres des partenaires de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec ainsi qu'au colloque du Cercle des représentants de la défense des policiers.

Enfin, nos différents recours judiciaires nous auront tenu occupés (avec le président!) en mai et en juillet à la Cour d'appel dans le dossier du BEI et en novembre sur les lois 15 et 24. Sans compter les services directs aux membres, pour lesquels nous pouvons heureusement compter sur une équipe aguerrie.

En effet, la charge de travail oblige la délégation au directeur et au directeur-adjoint aux relations de travail.

Le **directeur aux relations de travail, Georges Bibeau**, a comme responsabilité de gérer et d'organiser les activités relatives aux griefs. C'est d'ailleurs 23 griefs qui ont été ouverts en 2022. De ces griefs et des autres déjà existant, 14 ont été fermés au courant de la même année.

Ainsi, la Fraternité réunit régulièrement un comité composé d'au moins quatre personnes dont deux vice-présidents et un avocat senior afin de prendre la meilleure décision et de s'assurer que le retrait du grief soit bel et bien la seule option rationnelle.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Le directeur aux relations de travail œuvre aussi à régler des griefs avant ou au courant de l'audition devant un arbitre. En 2022, 19 griefs étaient en voie de règlement ou de quittance. Quant aux griefs qui procèdent devant un arbitre, la préparation et l'enquête génèrent plusieurs jours de travail par jour d'audience. Lors de ces audiences, le directeur aux relations de travail agit à titre de représentant de la Fraternité. Il procède également à l'accompagnement de policiers en discipline en plus de seconder ou de remplacer le vice-président au sein de comités.

Soulignons que le nombre de demandes (appels, courriels, textos) des membres en lien avec les questions de convention collective est très important et occupe une part majeure du temps de notre directeur.

Quant au **directeur adjoint aux relations de travail, Patrick Lemoine**, la Fraternité lui a principalement délégué les tâches d'accompagnement des policiers et des visites d'unités. Ainsi, c'est près de 50 policiers qu'il a accompagnés en 2022 lors de différentes étapes du processus de discipline. Ces accompagnements sont précédés de rencontres préparatoires et de rétroactions qui engendrent courriels et téléphones de soutien et de suivi, le tout dans un contexte où la longueur des délais représente un facteur additionnel de stress pour les personnes visées.

L'accompagnement inclut la coordination et la liaison nécessaires pour organiser leur soutien lorsque les policiers doivent être accompagnés ou conseillés par un avocat. À la suite de l'accompagnement, un suivi par le directeur adjoint des relations de travail s'avère souvent nécessaire.

Le directeur adjoint répond lui aussi aux appels des membres, assiste sur demande à plusieurs comités de relation de travail et peut seconder le directeur lors d'audiences de grief.

Quant aux rencontres d'unités, elles représentent l'une des façons de directement entendre les membres sur des questions allant du renouvellement de la convention collective au remplacement des brigadiers scolaires par des policiers. En 2022, le directeur adjoint aux relations de travail a visité plus d'une trentaine d'unités, un rythme ralenti par les élections de 2022 puisque lorsqu'un candidat se présentait dans une unité, la place lui était laissée pour ne pas affecter la relève. Le directeur adjoint a déjà effectué une dizaine de visites d'unités depuis le début de l'année et compte augmenter la cadence en 2023. Les rencontres sont de 25 à 45 minutes et il demeure disponible aussi longtemps que nécessaire pour accueillir les questions.

Ces visites ont notamment permis de constater un épuisement généré par les heures supplémentaires occasionnées par le manque criant d'effectifs. Le manque de soutien politique, la lourdeur administrative, la flotte de véhicule vieillissante, le stationnement, le manque de formation sont également des sujets qui reviennent constamment et qui peuvent motiver les départs vers d'autres corps de police. Les policiers de Montréal veulent être reconnus et valorisés à la hauteur des défis qu'impliquent le travail de policier dans l'environnement montréalais!



Vos assurances

Le 1^{er} mars de cette année marque notre première année avec Maple, un service très prisé par vous, chers membres, ainsi que par les membres de vos familles. Comme plusieurs l'auront remarqué, de nombreux changements ont été apportés en télémédecine au cours de ces deux dernières années, des changements imposés par le Collège des médecins.

Nous tenons à souligner que ces changements n'ont aucun lien avec notre changement de fournisseur en télémédecine, mais bien avec les nouvelles directives du Collège des médecins, qui s'appliquent à tous les fournisseurs.

Lors de son dernier congrès de la structure syndicale, la Fraternité a présenté une journée complète sur les assurances, dont un important segment sur les nombreuses plateformes maintenant disponibles pour vous. Lors de cette journée, les représentants de Maple ont pu dresser un portrait complet de leurs services à vos représentants syndicaux. Plusieurs questions au sujet de cette plateforme ont été soulevées et il est apparu intéressant de survoler des nouveautés vous touchant directement et d'en expliquer l'origine.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance des différentes règles qui régissent le service de télémédecine, et ce, pour l'ensemble du Québec et des différentes plateformes qui l'utilisent.

Être en mesure de voir le patient en présentiel

Le médecin doit avoir la possibilité de rencontrer le patient en personne si cela est jugé préférable ou si un examen physique est requis.

Il faut éviter qu'un médecin dirige un patient vers l'urgence ou qu'il demande une consultation en médecine spécialisée uniquement pour qu'un examen physique soit réalisé. Il n'est pas admissible non plus de recommander au patient d'aller consulter en présentiel un collègue sans avoir établi préalablement une entente avec ce dernier, ni de diriger aléatoirement le patient vers une clinique sans rendez-vous pour se faire examiner.

En conséquence, si le médecin ne peut rencontrer lui-même le patient en personne, il doit s'assurer d'avoir un corridor de référence avec un autre médecin ou une clinique. Ce corridor doit permettre au patient d'être vu dans un délai acceptable selon son état et à une distance raisonnable de son domicile ou de l'endroit où il voit habituellement le médecin qui a effectué la téléconsultation. Vu le risque de perdre ses habiletés cliniques et sa compétence au fil du temps, il n'est pas recommandé pour un médecin de s'en tenir exclusivement à des consultations virtuelles.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

Rencontre en personne ou téléconsultation : comment trancher ?

Il appartient au médecin de déterminer si une situation ou un problème de santé est compatible avec une téléconsultation. Son choix doit se baser sur le meilleur intérêt du patient et sur le respect des normes déontologiques encadrant la pratique médicale. Ces normes sont identiques, que le patient soit vu en présentiel ou en téléconsultation. Le désir du patient d'être vu en personne doit aussi être pris en considération. Certains motifs de consultation se prêtent davantage à la téléconsultation (ex. : suivi de maladies chroniques, ajustement d'un médicament à la suite d'un résultat de test de

laboratoire), alors que d'autres cas nécessitent d'emblée une consultation en présentiel (hémiparésie aiguë, dyspnée soudaine ou importante, etc.). Plusieurs situations sont dans une zone grise. Le médecin doit alors user de son jugement clinique en tenant compte des caractéristiques du patient et de son problème de santé.

Pour répondre aux normes du Collège des médecins, Maple a mis en place un projet pilote avec la FPPM :

- > Maple a établi un partenariat avec ELNA, le plus grand réseau de cliniques de soins primaires au Canada, afin de fournir un corridor de référence approuvé pour les médecins québécois exerçant sur Maple.

Règlements télémédecine CMQ 2022



Lorsqu'un médecin participe à une rencontre de soins virtuels, il n'aura pas la possibilité de diriger ultérieurement des patients à l'urgence ou à l'hôpital, de demander une consultation en médecine spécialisée ou de les diriger vers une clinique sans rendez-vous. Une charge stricte est donc imposée aux médecins. Ils se doivent d'organiser des soins en personne par le biais d'une voie ou d'un couloir d'orientation préalablement établi.

Les médecins qui pratiquent les soins virtuels au Québec doivent donc d'abord déterminer clairement si une situation est compatible et appropriée pour une évaluation virtuelle. Pour les cas qui nécessitent une évaluation en personne, le médecin doit estimer pouvoir orienter le patient de manière appropriée avant d'accepter la téléconsultation.

Impact sur les médecins exerçant sur Maple

Les médecins de Maple doivent évaluer attentivement chaque demande en fonction des informations fournies par le patient, y compris ses données démographiques. Si le médecin détermine qu'une évaluation en personne serait nécessaire pour traiter en toute sécurité, il ne commencera pas la consultation puisqu'il ne pourra pas procéder conformément aux règlements du CMQ.

Afin de tenir compte de la discrétion médicale de chaque fournisseur, chaque demande au Québec doit être évaluée par 3 médecins différents avant que le patient soit avisé de cette décision.



Solution proposée : Processus de référence aux services en personne

Maple a établi un partenariat avec ELNA, le plus grand réseau de cliniques de soins primaires au Canada, afin de fournir un corridor de référence approuvé pour les médecins québécois exerçant sur Maple.

L'option de refuser une consultation a été désactivée pour encourager les médecins à accepter les demandes de consultation

Si les symptômes et les antécédents médicaux nécessitent une évaluation en personne pour traiter en toute sécurité, le médecin fournira une recommandation de soins au patient

Suite à la recommandation de soins, le patient sera mis en contact avec un coordinateur de soins chez Maple qui l'aidera à réserver une consultation dans une clinique ELNA

ELNA contactera directement le patient pour confirmer les détails de son rendez-vous et les frais associés

Notes importantes:

La visite aura lieu hors de la plateforme de Maple par un médecin non affilié et la consultation et les dossiers associés ne seront pas suivis dans le compte Maple du patient.

À tout moment, le patient peut choisir son évaluation en personne préférée, y compris consulter son propre médecin de famille ou une clinique sans rendez-vous. En raison des règlements du CMQ, les médecins exerçant sur Maple ne peuvent pas les orienter vers ces types de services.

Les fonctionnalités du pilote peuvent être modifiées en fonction des commentaires applicables des fournisseurs participants.

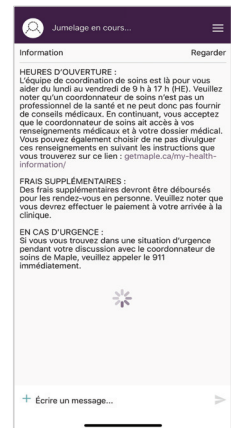
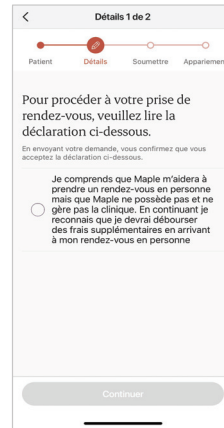
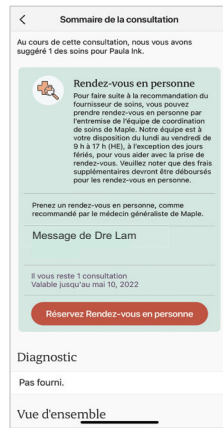
Solution proposée : Expérience patient

Si les symptômes du patient nécessitent une évaluation en personne, une recommandation de soins est fournie

Après la visite, le patient sera invité à compléter sa recommandation de soins à partir du résumé de la consultation

Le patient accepte les conditions avant de procéder à la prise de rendez-vous

Le patient se connecte avec un coordinateur de soins pour effectuer les prochaines étapes de prise de rendez-vous



Reçus d'impôt pour les policiers actifs

Les reçus d'impôt 2022 ont été envoyés par la poste pour la dernière fois cette année, et ce, pour l'ensemble des policiers actifs. En effet, la Fraternité a pris la décision que pour les années à venir, les reçus ne seront plus envoyés par courrier postal mais plutôt mis à votre disposition sur le portail web des assurances. En effet, cela nous permet de garantir la sécurité de vos données personnelles, de réduire les frais postaux ainsi que de réduire considérablement l'utilisation de papier. Vous pourrez d'ailleurs optimiser votre utilisation du portail grâce à une plus grande offre centralisée des services connexes dans le domaine de vos assurances.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

Trouver un professionnel de la santé fiable

Nous voulons faire un rappel car il y a encore des membres qui ne vérifient pas si le professionnel de la santé est reconnu, ce qui amène un refus de remboursement par votre régime. Vous pouvez utiliser l'outil «**Trouver un professionnel de la santé**» sur le site intranet des assurances dans «**Services en ligne GSC**» pour trouver un professionnel de la santé reconnu. La base de données contient les professionnels de la santé répondant aux normes de GSC en matière de fiabilité et qui sont en règle auprès de l'organisme de réglementation ou de l'association professionnelle.

De plus, il est important de vérifier si votre médicament d'ordonnance est couvert par votre régime dans «**Mes Garanties/Visualiser ma couverture/ Médicaments d'ordonnance**». Le régime applique les règles de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour les médicaments.

Service en ligne GSC vous permet de :

- > Soumettre une réclamation paramédicale
- > Soumettre une réclamation dentaire
- > Simuler une couverture paramédicale
- > Trouver un professionnel de la santé
- > Simuler une couverture médicament
- > Voir l'historique des réclamations
- > Imprimer votre Carte d'identification électronique

Des nouveautés pour nos retraités de 65 ans et moins

Bonne nouvelle! Dès le 1^{er} mars, nos retraités de moins de 65 ans ainsi que leurs dépendants auront accès au service de télémédecine de Maple.

Soins dentaires : individuel, couple/monoparental ou familial

Il est possible d'ajouter sa conjointe, son conjoint ou un enfant de plus de 10 ans, et ce, **sans examen dentaire**, lors de la période de réinscription qui vient aux trois ans. La prochaine période sera cet été (2023) et entrera en vigueur le 1^{er} août 2023. **Prenez toutefois note qu'un mois avant le dixième anniversaire de naissance de votre enfant, il est également possible de l'inscrire à votre dossier d'assurance sans examen dentaire.** Veuillez également noter que si un membre a plusieurs enfants et que l'un des enfants atteint l'âge de 10 ans et qu'il est couvert par le plan, les autres enfants de moins de 10 ans ont droit aux mêmes couvertures avec le régime de soins dentaires de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Sachez toutefois que les enfants de moins de 10 ans sont couverts d'emblée par le régime d'assurance dentaire gouvernemental, et que ce que nous couvrons, c'est une panoplie de services non couverts par le gouvernement.

Assurance voyage SSQ

Il est important de communiquer avec Can-Assistance pour toute réclamation survenu alors que vous étiez en vacance à l'extérieur du pays aux numéros suivants : 1 800 465-2928 ou 1 877 651-8080. Pour toute question administrative sur l'assurance voyage, vous pouvez appeler aux numéros suivants : **1 877 651-8080, option #4**. Il est toujours possible d'avoir des réponses sur votre couverture via *Espace client SSQ*. Le formulaire d'inscription pour Espace client SSQ se trouve dans le portail web des assurances à la section **formulaires et publications**.

SERVICES JURIDIQUES

Il nous fait plaisir de vous informer que pour une huitième année consécutive, votre Fraternité a renouvelé une entente de services avec le cabinet Laplante et Associés, pour deux nouvelles années.

Les membres actifs et retraités de la Fraternité des policiers et policières de Montréal ainsi que les membres de leur famille immédiate, (époux(se), conjoint(e) avec qui le membre vit maritalement depuis au moins un an) pourront continuer de bénéficier de services juridiques en droit matrimonial et familial et en droit civil général selon des modalités fort concurrentielles.

Ainsi, Laplante & Associés, continuera de fournir **gratuitement** une première heure de consultation juridique (soit par entrevue, conversation téléphonique, visioconférence ou autre,) à raison d'une heure maximum **par membre** (ou sa famille) par année, en droit matrimonial et familial et en droit civil général.

Par la suite, si des services professionnels subséquents sont requis par un membre (ou sa famille), un mandat personnalisé sera signé au taux préférentiel de 200 \$/l'heure.

Le programme continuera d'être piloté par M^e Danielle Anctil, avocate et médiatrice familiale accréditée, cumulant plus de 36 ans d'expérience.

Cependant, l'étude pourrait refuser la clientèle, d'un membre et/ou sa famille (notamment en cas de conflit d'intérêt).

Vous pouvez contacter M^e Anctil, par téléphone au 514 523-1455 poste 103, ou par courriel : danielle.anctil@videotron.ca.



*Venez passer
vos vacances
chez vous!*



INFORMEZ-VOUS !

1 819 523-4016

f Club Plein Air PPM

Faites une demande d'adhésion
pour visiter le groupe



Club de Plein-air des policiers et policières de Montréal



Améliorer le sommeil et la santé mentale et réduire le stress

Par l'intermédiaire de Maple, les employés bénéficient également d'un accès exclusif à Headspace Plus, une solution scientifique, facile à utiliser, qui comprend plus de 1 000 heures de méditations guidées et d'exercices de pleine conscience pour améliorer le bien-être mental.

32 %

Une diminution de 32 % du stress après 30 jours d'utilisation de Headspace.

46 %

Une diminution de 46 % des symptômes de dépression après 8 semaines d'utilisation de Headspace.

31 %

Une diminution de 31 % des symptômes d'anxiété après 8 semaines d'utilisation de Headspace.

16 %

Une augmentation de 16 % des émotions positives après 10 jours d'utilisation de Headspace.

Favoriser le sommeil, le bien-être mental et la réduction du stress avec Headspace

Il a été démontré que la pleine conscience contribue à la réduction du stress, à l'augmentation de la résilience et à un sommeil plus profond. Headspace est un guide personnel vers la pleine conscience. On y trouve des centaines de méditations dirigées et d'exercices pour améliorer le bien-être mental.

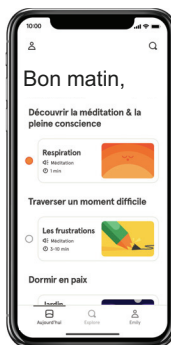
La méditation

Des méditations dirigées sur des sujets comme le stress, l'estime de soi et la résilience



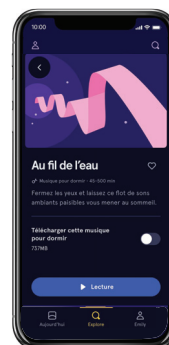
Les sélections du jour

Des outils personnalisés et des recommandations concernant le bien-être mental



Le sommeil

Balados, musique et pistes audio favorisant un sommeil réparateur





Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Evens Guercy

Soutenir les membres et les personnes à votre charge

Depuis mon arrivée en poste, les rencontres dans vos unités et nos conversations téléphoniques m'ont fait réaliser à quel point vous étiez préoccupés par les problématiques de **santé mentale**, qu'il s'agisse de vous ou des membres de votre famille. Vous pouvez compter sur le PAPP lorsque le besoin se manifeste, mais qu'en est-il de votre famille lorsqu'il y a plus de six mois d'attente au Québec pour une consultation avec un ou une psychothérapeute ?

En travaillant étroitement avec le PAPP, nous avons pu finaliser l'entente avec **INKBLOT** pour permettre à vos coinjoint.e.s et enfants d'avoir un accès rapide à des psychothérapeutes québécois. La prise en charge se fait en 24 à 72 heures et il suffit de s'inscrire à : therapieinkblot.com/fppm pour configurer votre compte.

Vous pouvez bénéficier de cette ressource, particulièrement lorsque votre besoin ne nécessite pas l'expertise du PAPP. Avec INKBLOT, les séances sont 90 \$ de l'heure pour une séance individuelle ou de couple et elles sont remboursées à raison de 50 % jusqu'à un maximum de 1000 \$ par personne assurée.

Comme la santé mentale est une préoccupation pour tous et toutes, les retraité.e.s (et les personnes couvertes par leurs assurances) ont également accès à INKBLOT jusqu'à concurrence de 500 \$ par personne assurée. Ainsi, **vous obtenez les soins qui vous conviennent, sans délai, à tout moment et en tout lieu** pour une consultation en ligne.

Mieux dormir

Depuis le 5 janvier 2023, dans l'optique d'**améliorer votre sommeil, votre santé mentale et de réduire votre stress**, vous avez également accès à **Headspace Plus**, une application qui permet notamment de découvrir la méditation et la pleine conscience pour améliorer le bien-être mental. Si vous êtes inscrit sur Maple, vous avez reçu l'invitation par courriel le 5 janvier dernier. Sinon, vous devez vous inscrire via : <http://getmaple.ca/greenshield>. Pour ceux et celles qui ont changé de courriel, écrivez-moi et je m'assurerai qu'il vous soit envoyé.

En cas d'accident de travail, de réclamation, de contestation ou de tout autre problème relié à votre santé et à votre sécurité au travail, vous pouvez compter sur mon aide ainsi que sur celle de nos avocats afin de préserver et défendre vos droits.

Au final, je continuerai d'être à votre écoute et serai proactif dans la recherche de solutions novatrices qui répondent à vos besoins.

Au grand plaisir de vous voir dans vos unités !

Je suis là pour vous !

evensg@fppm.qc.ca
514 527-4161, poste 226



Fayçal Djelidi et Stéphane Dumont, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

Nouveau formulaire d'assignation temporaire de la CNESST

Depuis le 6 octobre 2022, le nouveau formulaire d'assignation temporaire de la CNESST est obligatoire pour tous les employeurs exerçant au Québec. Une assignation temporaire est possible dans le cas où un policier a subi un accident du travail ou une maladie professionnelle et qu'il est incapable d'accomplir les tâches courantes de son emploi ou de soutenir le rythme, l'intensité ou la charge de travail à cause de cet accident ou lésion.

Cette assignation peut s'appliquer tant que le policier demeure incapable d'exercer ses tâches habituelles sans limitation. Face aux impacts négatifs d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, l'assignation temporaire revêt l'avantage de développer nos compétences dans d'autres tâches, découvrir de nouvelles unités et demeurer actif et en contact avec ses collègues et son employeur.

L'assignation temporaire est une bonne chose autant pour le travailleur que pour l'employeur. Participer de manière active dans l'assignation temporaire ne peut être que bénéfique. À titre de représentants paritaires, nous vous encourageons à vous impliquer dans votre assignation temporaire. Au plan psychologique, cette assignation temporaire comporte beaucoup de bénéfices pour le travailleur.

Dans ce nouveau formulaire, l'employeur peut proposer deux types d'emploi auxquels le policier pourra être assigné pendant sa réadaptation. Afin d'uniformiser et faciliter le remplissage de ce formulaire, le SPVM a préparé une version unique pour le personnel policier, le personnel civil et les brigadiers scolaires. Ce formulaire se retrouve sur l'intranet à l'adresse : <http://intranetspvm/sst/formulaires/>.

Ainsi, le policier apportera ce formulaire lors de sa rencontre avec son professionnel de la santé (ou superviseur, dans certains cas). Ce dernier autorisera ou non l'une des deux assignations temporaires proposées aux sections C ou D en complétant les sections G à J. Vous remarquerez que pour les policiers, deux types d'assignation seront possibles pour un retour progressif, soit en contact, ou non, avec des citoyens et citoyennes.

Si vous avez des questions en lien avec ce formulaire ou toutes autres demandes reliées à votre santé et sécurité au travail, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes là pour vous!



M^e Julien David Hobson, Roy Bélanger avocats

Survola de jurisprudence

N'est pas un expert qui veut

Le congédiement d'un policier constitue la trame de fond d'une sentence arbitrale interlocutoire récente¹. Un employeur demandait à un Tribunal d'arbitrage de reconnaître le témoin qu'elle voulait produire à titre d'expert en systèmes technologiques policiers. Or, ce témoin était un employé cadre de l'employeur et il avait participé activement à la surveillance visant le policier congédié.

Le Tribunal d'arbitrage rappelle que l'opinion d'un expert doit être impartiale et découler d'un examen objectif des questions à trancher. L'opinion doit être exempte de parti pris. Elle doit être indépendante et ne pas être influencée par la partie pour qui le témoin expert témoigne ou par l'issue du litige.

L'arrêt Mohan² de la Cour suprême établit les critères d'admissibilité de l'opinion d'un expert, ces critères sont : a) la pertinence ; b) la nécessité d'aider le juge des faits ; c) l'absence de toute règle d'exclusion ; d) la qualification suffisante de l'expert.

Le Tribunal d'arbitrage vient à la conclusion que les critères de l'arrêt Mohan ne sont pas entièrement respectés. Le témoin que l'employeur désire produire dans ce dossier est un témoin de faits mais il n'est pas un témoin expert. Le Tribunal d'arbitrage explique que le témoin n'est pas un expert en systèmes technologiques policiers étant donné que son rôle habituel se limite à l'analyse des problèmes technologiques et à la coordination avec les fournisseurs pour régler lesdits problèmes. Il s'agit davantage d'un travail de gestion que d'une expertise en systèmes technologiques policiers.

Le Tribunal d'arbitrage considère que le témoin ne peut respecter les obligations de l'expert, à savoir : l'impartialité, l'indépendance et l'absence de parti pris. Le Tribunal d'arbitrage est d'avis que le témoin est un représentant de l'employeur dans ses relations avec les employés, les citoyens et les contrevenants. De plus, le Tribunal d'arbitrage reproche au témoin ses démarches dans l'enquête de l'employeur et son rôle actif dans les journées de surveillance visant le policier congédié. Ainsi, le Tribunal d'arbitrage conclut que le témoin de l'employeur n'est pas impartial et qu'il ne peut agir à titre de témoin expert. Aux fins de la cause, il demeure un simple témoin de faits.

¹ *Association des policiers et policières de Sherbrooke et Ville de Sherbrooke*, 30 novembre 2022 (a. Me Bernard Giroux)

² [1994] 2 R.C.S. 9

L'accident du travail : une notion large

Le Tribunal administratif du travail a récemment rappelé ce concept³ élémentaire en matière de lésions professionnelles. Il s'agit d'une policière qui a développé une tendinite bilatérale aux genoux alors qu'elle était affectée à une escouade à vélo depuis quelques semaines.

Le Tribunal administratif du Travail confirme la jurisprudence bien établie voulant que la notion d'accident du travail inclut les situations particulières ne résultant pas d'un traumatisme ou d'un événement unique, tels l'effort inhabituel ou soutenu, la surcharge de travail, la modification importante aux conditions ou aux tâches de travail, la méthode de travail ou l'outil défectueux, la configuration non-ergonomique d'un poste de travail et l'apparition d'une situation inusitée modifiant de façon substantielle la routine habituelle du travail. Ces situations variées sont susceptibles de mener une indemnité en vertu des dispositions de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*⁴.

Dans ce dossier, le Tribunal administratif du travail reconnaît l'accident du travail élargi en raison de plusieurs éléments, notamment le

fait que la policière est passée assez subitement d'un travail en auto-patrouille à un travail en vélo, la distance importante parcourue sur diverses surfaces en vélo durant la période estivale, le tout combiné aux poids des équipements portés quotidiennement par la policière. Au final, le Tribunal retient que les genoux de la policière sont évidemment sollicités par le fait de patrouiller à vélo d'autant plus que la littérature médicale établie que la pratique intensive du cyclisme constitue un facteur de risques pour les pathologies aux genoux.

Ainsi, le Tribunal administratif du travail ordonne à la CNESST d'indemniser la policière.

La probité exemplaire en tout temps pour le policier

Dans une sentence arbitrale récente, un Tribunal d'arbitrage confirme le congédiement d'une policière au terme de seize journées d'audition⁵. L'employeur reproche notamment à la policière son défaut d'avoir divulgué sans délai le revenu qu'elle tirait d'un second emploi ainsi que ses relations répréhensibles.

La sentence arbitrale rappelle que l'exercice de la fonction de policier constitue un lourd fardeau à porter pour ceux qui l'exercent et que ces derniers doivent en tout temps

³ *G. et Ville de Saguenay, 2022 QCTAT 5371*

⁴ *Chapitre A-3.001*

⁵ *Fraternité des policiers de Saint-Eustache c. Ville de Saint-Eustache, 2022 Canlii 88676 (QC SAT)*



M^e Julien David Hobson, Roy Bélanger avocats

adopter une conduite irréprochable afin de préserver la confiance du public, qui, bien que fragile, demeure fondamentale à la réalisation de leur mandat. Le policier doit avoir de bonnes mœurs et avoir un comportement exemplaire en tout temps.

Sur le double emploi, le Tribunal d'arbitrage mentionne que l'article 118 de la *Loi sur la police*⁶ prévoit que tout policier doit divulguer sans délai à son directeur le revenu provenant d'un bien ou d'une entreprise. Le Tribunal d'arbitrage retient de la preuve que la policière a été active à divers moments et à divers degrés dans des activités d'«entraîneuse personnelle certifiée» et que le reproche de l'employeur sur l'absence de divulgation a été prouvé.

Sur les relations répréhensibles, le Tribunal d'arbitrage considère que l'intégrité et la loyauté de la policière ont été atteintes par ses relations douteuses, ses comportements inadéquats et ses liens qu'elle entretient avec des personnes douteuses ou liées au milieu criminalisé. La policière a contrevenu à l'obligation d'avoir de bonne mœurs à l'article 115 de la Loi sur la police et à plusieurs obligations de son code de discipline. Plus particulièrement, le Tribunal d'arbitrage élabore longuement sur les comportements de la policière par l'entremise de Facebook et reproche à

la policière d'être demeurée amie Facebook avec la conjointe d'un individu lié au milieu criminalisé et d'avoir aimé plusieurs photos contemporaines montrant des individus criminalisés. Le Tribunal d'arbitrage retient que la prudence la plus élémentaire aurait dû amener la policière à faire le tri de ses contacts Facebook et à ne plus alimenter ceux de personnes douteuses à partir du moment où elle est devenue policière. Le Tribunal d'arbitrage mentionne que le fait de compter parmi ses amis Facebook toutes sortes de personnes n'est pas en soi répréhensible. Cependant, le fait de signifier à des relations douteuses que l'on suit leur parcours et de réagir à leurs publications par le biais de «*J'aime*» comporte un risque évident pour un policier de projeter une mauvaise image auprès d'un public informé d'une telle situation.

Dans ce contexte, le Tribunal d'arbitrage confirme le congédiement de la policière. Cette sentence arbitrale fait présentement l'objet d'un pourvoi en contrôle judiciaire.

⁶ Chapitre P-13.1

INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES



MARDI, 18 AVRIL 2023 À 10 H

FORMULE HYBRIDE

Bonne nouvelle ! L'assemblée générale annuelle de la Caisse est de retour en présentiel. Il vous sera aussi toujours possible d'y assister en virtuel.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

**Surveillez nos prochaines communications au
www.caisse-police.com**



Desjardins

Caisse des policiers et policières





**DES REVENUS
D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ?
PENSEZ À L'ÉPARGNE !**

**DÉCOUVREZ D'AUTRES STRATÉGIES À ADOPTER
POUR DÉVELOPPER VOTRE ÉPARGNE
EN CONTACTANT VOTRE CONSEILLER
DÈS MAINTENANT !**

WWW.CAISSE-POLICE.COM
POUR MIEUX VOUS INFORMER !

 **FACEBOOK.COM/CAISSE-POLICE**

SIÈGE SOCIAL
460, RUE GILFORD, MONTRÉAL (QC) H2J 1N3

**TÉLÉPHONE : 514.VIP.1004 (847)
SANS FRAIS : 1.877.VIP.1004 (847)
TÉLÉCOPIEUR : 514.487.1004**



**Association
athlétique et sportive**
Sylvain Bois, président

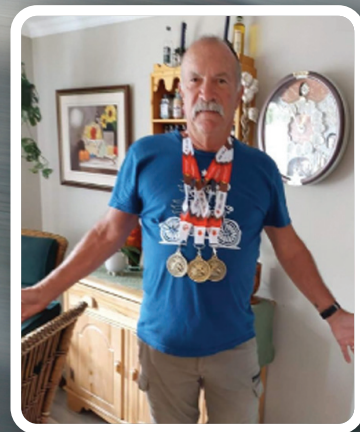


Jeux Can-AM Police and Fire Games

Du 25 au 31 juillet 2022 avaient lieu les jeux Can-AM Police and Fire Games à Windsor, en Ontario. Nos deux cyclistes retraités ont remporté chacun trois médailles d'Or! Félicitations à nos médaillées retraités André Coté et Normand Tremblay!



André Coté



Normand Tremblay

Hockeyfrat Place Bell Laval

Le 19 septembre 2022 commençait la saison de la ligue de Hockeyfrat à la place Bell de Laval. Actifs ou retraités, joignez-vous à nous! Nous préparons déjà la prochaine saison et nous avons besoin de vous pour la réussite de cette belle ligue de hockey qui vous appartient!



Party de retraite

Une grande vedette de notre équipe de soccer vient de prendre sa retraite du SPVM. Plus de 100 personnes étaient présentes pour rendre hommage à Hassan Rougaïbi, une légende de notre équipe de soccer! Bonne retraite Hassan, et surtout... continue de jouer avec nous!



Anciens Canadiens vs policiers de Montréal!

Organisé conjointement par l'APOD (Dominique Côté) et votre Association Sportive à l'aréna St-Michel, le 5 novembre 2022, d'anciens policiers de Montréal avaient la lourde tâche d'affronter l'équipe officielle des anciens Canadiens de Montréal!

Tous les profits associés à cet événement ont été remis à l'organisme La Vigile, une ressource spécialisée pour venir en aide aux professionnels qui portent ou portaient l'uniforme, aux personnes dans les métiers d'aide et de soins ainsi qu'aux membres de leur famille.

Les joueurs du Canadien qui étaient présents :

Gardien #33 Richard Sévigny,
#6 Oleg Petrov,
22 Steve Bégin,
26 Pierre Dagenais,
36 Sergio Momesso,
44 Stéphane Richer,
71 Patrice Brisebois,
55 Francis Bouillon
71 Louis Leblanc et l'entraîneur Yvon Lambert!





Jeux mondiaux des policiers et pompiers **WPMFG 2023 – Winnipeg**

Les prochains jeux ont lieu du 28 juillet au 6 août 2023 à Winnipeg et j'aimerais connaître ceux qui désirent y participer! Pour vous inscrire, veuillez compléter votre adhésion sur le site des jeux: www.wpmfg2023.com

Essayage de vêtements et coupon de participation

Les participants qui désirent se procurer des vêtements à nos couleurs devront communiquer directement avec moi pour commander les bonnes grandeurs (tracksuit, short, polo et t-shirt): sylvainb@fppm.qc.ca

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À WINNIPEG – à découper

Nom : Prénom :

Lieu de travail :

Courriel personnel :

Cellulaire :

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire?

.....

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de:
Sylvain Bois, Association athlétique et sportive FPPM

Tournoi de hockey de la Sureté du Québec



Du 21 au 23 avril 2023, nous aurons **deux équipes AAA** pour nous représenter. Nous sommes les champions défendants alors venez encourager vos équipes à Trois-Rivières! Les horaires sont disponibles sur le site www.thpq.com ou sur leur facebook.

Tournoi de Hockeyfrat 2023

Dès l'automne prochain, il y aura reprise du tournoi de hockeyfrat. Commencez à en parler et à former votre équipe! Vous serez avisés des dates retenues dès que la ville de Montréal aura confirmé les disponibilités.

Tournoi de Balle donnée 2023

- > Chacune des journées est un tournoi amical.
- > Les 29 mai, 1^{er} juin, 5 juin et 8 juin sont les dates pour des prochaines rencontres de balle donnée.
- > Nous n'accepterons que 4 équipes par jour et elles se disputeront chacune 3 parties.
- > Pour y participer vous devez compléter le coupon pour votre équipe (un seul coupon pour l'équipe).
- > Les 4 premières équipes inscrites à chacune des dates auront priorité.
- > Les coûts d'inscription sont de 200 \$ pour l'équipe.

COUPON D'INSCRIPTION POUR LE TOURNOI DE BALLE DONNÉE 2023 - à découper

Équipe:

Date choisie:

Nom: Prénom:

Lieu de travail:

Courriel personnel:

Cellulaire:

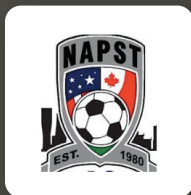
Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de:
Sylvain Bois, Association athlétique et sportive FPPM

Inscription : 200 \$

Ligue de soccer masculin

Nous sommes toujours à la recherche de joueur pour compléter nos deux équipes! Communiquez avec moi à sylvainb@fppm.qc.ca!

NAPST



Notre équipe de soccer masculine participera du 26 au 29 avril à Fort Lauderdale Floride au tournoi nord-américain! Bonne chance à tous!

Sylvain Bois
Président
Association athlétique et sportive FPPM
sylvainb@fppm.qc.ca
514 609-3100



Départs douloureux

La fin de l'année 2022 a pris par surprise tous les membres de la Symphonie vocale. Dans un premier temps, le 10 novembre 2022, à la suite d'une chute chez lui, M. Raymond Dubé a subi la rupture d'un anévrisme sur l'aorte et est décédé à l'hôpital, entouré des siens. M. Dubé était doté d'une voix hors du commun, d'une assiduité exemplaire et d'une gentillesse remarquable. Il était membre de la chorale depuis 1973. Ses funérailles ont eu lieu le 4 février 2023 à Saint-Lambert.

Quelques semaines plus tard, soit le 4 décembre 2022, M. Georges Généreux, membre-fondateur de la Symphonie vocale et choriste, a rendu l'âme à l'hôpital du Haut-Richelieu entouré de sa famille. M. Généreux était choriste avec nous

depuis la toute première journée de la Symphonie, en 1956 ! Malgré ses 94 ans, Georges était toujours présent aux pratiques, concerts et funérailles. Ses funérailles auront lieu le 29 avril 2023 au Salon Magnus Poirier à Montréal. Nous avons perdu deux piliers de très grande qualité et 115 ans d'expérience comme choristes.

Dans la même lignée, un malheur ne venant jamais seul, notre choriste Michel Huguenin a eu la douleur de perdre son épouse, Sylvie, qui a demandé l'aide médicale à mourir à la suite des complications d'un quatrième cancer très virulent. Elle était âgée de seulement 62 ans et nous a quitté le 20 janvier dernier, entourée des siens.

Nos sympathies les plus sincères à toutes les familles endeuillées.

Année de renouveau

Il m'est arrivé d'avoir de la difficulté à bien dormir en pensant à l'avenir de la Symphonie... si c'était la fin d'une belle grande aventure, serais-je le dernier président de la chorale, etc., Sur ces réflexions, votre Fraternité a mis la main à la pâte pour tenter de redresser la barque, principalement au niveau du recrutement.

Dans un premier temps, la Fraternité a fait imprimer une annonce explicite et très claire qui a été insérée dans chaque envoi par courrier de

la Flûte pour décembre 2022, ce qui représente environ 9000 envois (actifs et retraités). De plus, notre Service de police, via l'ex directrice par intérim, madame Sophie Roy, a accepté qu'on puisse envoyer un courriel à chaque policier et policière actif via le L_policiers. Naturellement, il y a eu beaucoup de travail effectué durant la saison estivale pour réaliser un tel projet mais c'était nécessaire à la survie de la Symphonie vocale.



Yvan Côté, président

Les choristes Martin Lemieux, René Baillargeon, Gérald Jenkins et Catia Cisca se sont particulièrement distingués par leur implication. Je dois aussi souligner l'appui inconditionnel de l'ABR, qui m'a ouvert une fenêtre plus grande afin de rencontrer les policiers et policières au cours de pré-retraite. Merci à Martin Roy et Luc Gendron de croire en nous.

Certains ont répondu à l'appel lancé ! Des retraités et actifs ont levé la main et se sont joints à notre groupe. Karine Rodrigue, Élisabeth Kraska, Yvon Grenon, Caroline Bernier, Marie-Josée Carrier, Catherine Feltrin et Emmanuel Dumais se sont mêlés aux derniers arrivants, Suzanne Bélair et Martin Desbiens-Côté. Quel plaisir de constater que la Symphonie vocale est présente pour rester ! Certaines autres personnes ont manifesté le désir de se joindre à nous en septembre.

Les concerts ont repris cet automne. Plusieurs résidences ont fait appel à nos choristes pour égayer un peu leur quotidien. À chaque endroit que nous visitons, nous sommes attendus et reçus comme des pros. Il y a beaucoup de

fierté, de plaisir et de satisfaction personnelle à performer pour ces personnes.

Que nous réserve les prochains mois, voire, les prochaines années ? Il est prématuré de crier victoire mais si je me fie à la tendance, le renouvellement tranquille des choristes assurera la pérennité de notre belle Symphonie vocale. Vous serez informés de la situation en consultant le Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Venez assister à une pratique du lundi soir à 19h à la Fraternité ! Vous pourrez prendre connaissance de notre répertoire et constater que nous avons beaucoup de plaisir ensemble. On tient ça simple ! Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi: Yvan Côté, 514 258-0475.

Yvan Côté, Président, SVFPPM

Cette année, après une trêve de 2 ans, notre souper des Fêtes s'est tenu vendredi le 16 décembre 2022 dans la salle Jean-Paul-Lapointe, à la Fraternité. Sous l'égide du Chef Olivier Delcol, nous nous sommes faits servir un repas traditionnel de Noël, sous une musique des années 70. Merci à la Fraternité et Alain Bernier de nous avoir ouvert les portes pour nous permettre un tel événement !



Vous avez le cœur à chanter?

Joignez-vous à nous !

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre mission première est d'avoir du plaisir et de faire plaisir par le chant !

Vous n'avez pas besoin de connaissances en musique, seule l'envie de partager votre passion avec vos consœurs et confrères est requise ! Vous participerez dans la mesure de vos capacités.

Passez seul ou en groupe à l'une de nos pratiques ! Une simple visite de quelques minutes pourrait vous emballer !

Nos pratiques ont lieu les lundis soir et font relâche durant l'été. Les concerts sont déterminés selon la demande.

La Symphonie Vocale est l'une des seules chorales en Amérique du Nord composée uniquement de policiers et policières actifs ou retraités relevant d'un seul corps de police. La Chorale a même été reconnue par l'Assemblée Nationale en 2016 !

Notre mission première est d'avoir du plaisir mais aussi de faire plaisir par nos chants aux gens qui assistent à nos concerts, requièrent nos services pour des causes communautaires, ou, lorsque demandé, lors de funérailles de policiers et policières de Montréal (actifs ou retraités).

Yvan Côté

Président
514 258-0475

Martin Lemieux

VP Secrétaire
514 608-8156

symphonie@fppm.qc.ca

**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

Saviez-vous que...

IL Y A 100 ANS :

- > Le premier ministre du Canada était William Mackenzie King du Parti Libéral du Canada (1914-24);
- > le premier ministre du Québec était Louis-Alexandre Taschereau du Parti Libéral du Québec (1920-36);
- > le maire de Montréal était Médéric Martin (1914-24);
- > le chef de police de Montréal était Pierre Bélanger (1919-28);

- > le parc Belmont ouvrait ses portes pour la première fois;
- > un nouveau programme d'étude pour les 6 à 14 ans entrain en vigueur au Québec;
- > l'élargissement du boulevard Crémazie débutait par des expropriations et la démolition de plusieurs immeubles.

Sources : *Éphémérides 1923*

EN 1923, le Conseil municipal autorise l'embauche du plus important contingent de l'époque: celui-ci compte 200 nouveaux policiers, ce qui porte l'effectif policier à 1 072.

Comparatif: 1 186 en 1914 et 1 022 après la fin de la Première Guerre mondiale en 1919.

TOUJOURS EN 1923, le Service rétablit le Bureau de la Moralité.

Le constable Jean Beaudry, travaillant en tenue de ville avec un confrère, prend en chasse sur la rue Clark au nord de Dorchester (aujourd'hui René-Lévesque), deux individus suspects. L'un d'eux se retourne et fait feu en sa direction, l'atteignant mortellement au visage.





DE 1922 À 1927, les autorités municipales, en collaboration avec les autorités policières, vont recourir à diverses mesures pour dissoudre l'Union ouvrière fédérale des policiers - local 62.

Pour y parvenir, on adopte différentes méthodes telles que :

- > défendre aux nouveaux constables d'être membre;
- > interdire le port d'insignes (épinglettes) autres que ceux attribués par le Service;
- > abolir la journée de congé par quinzaine (*l'Union négociait alors pour obtenir un congé par semaine de travail*).

Référence: Jean Turmel, 1909-1971, pages 85 à 87, 151 à 159.

PORTRAIT ET DONNÉES POLIÉIÈRES POUR 1953

- > La population de Montréal totalisait 1 521 000 personnes;
- > le premier ministre du Canada était le libéral Louis St-Laurent (1948-57);
- > le premier ministre du Québec était Maurice Duplessis (1936-1939 et 1944-59);
- > le maire de Montréal était Camilien Houde (1944-54);
- > le directeur de la police de Montréal était Albert Langlois (1947-54 et 1957-61);



Voici un tableau représentant le personnel policier du Service de police de Montréal de l'époque :

Directeur	1
Officier de direction Gendarmerie	17
Officier de direction Sûreté (Enquêtes criminelles)	5
Capitaine	17
Capitaine détective	10
Lieutenant	108
Lieutenant détective	17
Sergent (dont deux sergentes)	140
Sergent détective	235
Constable (dont 18 policières)	1 590
Constable -Sûreté (Détenion, mess.)	21



> le président de la Fraternité des policiers de Montréal était Jean-Paul Lapointe.



Le personnel civil regroupait 143 employés qui œuvraient dans diverses fonctions telles que:

Garde malades	6
Matrones	5
Sténodactylo	6
Opérateurs de signaux	15
Téléphonistes	13
Commis	72
Garde du corps du maire	1

Durant cette même année, 621 policiers furent blessés en devoir. Voici un tableau représentant les types de blessure :

Asphyxie	3
Assaut	35
Chute	79
Entorse	34
Morsure	10
Autres	361

Voici quelques statistiques relatives à la criminalité:

Nombre d'appels	176 416		
En patrouillant	16 116		
Nombre d'arrestations par les patrouilleurs	8 201		
Homicides (dont 10 homicides involontaires)	21	21	hommes
Voies de fait graves	67	27	hommes
		40	femmes
Voies de fait simples	31	8	hommes
		23	femmes
Menaces	7	7	hommes
Viols (dont un attentat à la pudeur)	10		
Disparitions	1 759		
Introductions par effraction (Cambriolages)	2 833	2 429	introductions coffres-forts
		82	fausses clés
		321	sacrilège
		1	
Vols de véhicule	2 982	2 931	retrouvés
Vols dans véhicule automobile.	1 782		
Vols de bicyclette	1 308		
Protection accordée*	14 263	13 950	hommes
		313	femmes
Protection accordée en ivresse*	4 900	3 998	hommes
		902	femmes



Définition de protection accordée: permettre à une personne sans-abri de dormir dans une cellule de police pour la nuit.

Références: Rapport annuel du Service de police de Montréal 1953; United Nation World population prospects; Site internet pour les partis politiques.

Société du musée de la police

PORTRAIT ET DONNÉES POLICIÈRES EN 1983

- > La population de Communauté urbaine de Montréal est de 1 738 505 personnes ;
- > Le premier ministre du Québec est René Lévesque, du Parti Québécois (1976-85) ;
- > Le premier ministre du Canada est Pierre Elliot Trudeau, du Parti Libéral du Canada (1968-1979 et 1980-1984) ;
- > Le maire de Montréal est Jean Drapeau ;
- > Le président de la Communauté urbaine de Montréal est Lawrence Hanigan (1978-85) ;



Le directeur du Service de police de la CUM est André DeLuca (1982-85) ;

- > Le président de la Fraternité des policiers et policières de la CUM est Michel Allard.



C'EST EN 1983 que la Commission de sécurité publique de la CUM entame le retrait systématique des ambulances de police en diminuant leur nombre à 16, permettant ainsi la réaffectation de 160 patrouilleurs.*

Cette même année, elle profite du momentum pour réaménager la carte policière.

** Le service « d'ambulance de police » sera complètement éliminé à l'automne 1984.*

Le SPCUM comptait 4 439 policiers/policières syndiqués, 50 cadres policiers, 52 cadres civils, 646 cols blancs, 540 brigadiers scolaires et 63 cols bleus. Pour un total de 5 790 employés.

EN 1983, la carte policière était divisée en 4 régions pour 24 districts policiers :

- > Ouest (7 districts)
- > Centre (7 districts)
- > Nord (5 districts)
- > Est (5 districts)



Le parc automobile comptait 850 véhicules.

Il y a eu 150 *Opérations policières par programme* afin de contrer diverses formes de la criminalité.

Il y a eu 50 345 accidents de circulation de signalés ; lors de ceux-ci, 115 personnes sont décédées et 11 293 personnes ont été blessées.



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

TABLEAU DE LA CRIMINALITÉ ET COMPARATIFS

	1981	1982	1983	Accusés en 1983		
Homicides	86	85	83	H: 46	F: 7	J: 3
Tentatives de meurtre	148	111	129	H: 72	F: 8	J: 5
Agressions sexuelles	1 030	956	1 112	H: 330	F: 5	J: 83
Voies de fait	7 089	6 805	7 170	H: 2 374	F: 243	J: 428
Vols qualifiés	8 754	8 433	7 106	H: 911	F: 59	J: 310
Introductions par effraction	43 036	39 900	37 791			
VVM	13 335	11 868	10 025			
Vols simples	65 610	66 652	60 355			

Sources et références : Données provenant du rapport annuel 1983 du SPCUM ainsi que des données accessibles via l'Internet concernant les élus. Dossiers du Musée de la Police de Montréal.

LE 19 MARS 1979, le SPCUM émettait la directive spéciale DS-657 « Plaquette d'identification ».

En résumé, on informait le personnel portant l'uniforme qu'à compter du 21 mars, la Section magasin ferait parvenir aux responsables des postes et unités trois plaquettes d'identification individuelles par policier/policière sous sa responsabilité.

Que les plaquettes faisaient dorénavant partie de l'uniforme.

Que l'on devait l'apposer du côté droit à 1,9 cm plus haut que le rabat de la poche et à 1,7 cm de chaque côté du centre de la poche droite (chemise, tunique, veste de nylon)

Que l'insigne de poitrine devait être remise à la réception de la plaquette ou au moment de la résignation comme membre du Service.

N.B. L'endos de ces plaquettes était muni d'une épingle servant à perforer le tissu et/ou à la placer à travers les coutures déjà installées sur la pièce de vêtement.

LE 4 AVRIL 1979, le SPCUM émettait la directive spéciale DS-666 concernant les « systèmes d'alarmes ». En résumé le Service informait son personnel qu'au cours des derniers mois, il avait procédé au débranchement des systèmes d'alarmes privés reliés aux postes du territoire de la CUM

et que dorénavant, aucun système d'alarme ne pourrait être relié aux postes de police.

LE 12 SEPTEMBRE 1979, le SPCUM émettait la procédure spéciale DS-709 concernant la position du Service sur la prise d'un rapport d'accident de circulation.

Cette procédure visait à informer les patrouilleurs de l'introduction du « constat amiable » par « Le Groupe des Assureurs Automobiles du Québec », qui permettait aux citoyens de faire eux-mêmes leur rapport d'accident de la circulation sans égard à la somme des dommages matériels.

La philosophie en vigueur relativement à la prise du rapport d'accident F-109 était de le rédiger si l'un des citoyens l'exigeait, et ce, en conformité avec la DG-11.

LE 19 AOÛT 1980, la directive spéciale DS-793 informait le personnel que le SPCUM avait toute juridiction dans l'application de la « Loi du dimanche » et que tout policier à qui l'on rapportait ou qui constatait une infraction à cette loi devait rédiger une « demande d'intenter des procédures » sur le formulaire F-43. On mentionnait également que c'était l'officier de liaison de la cour municipale concernée qui devait obtenir l'autorisation auprès du substitut du procureur général du Québec avant de poursuivre.



EN JANVIER 1973,

M. Roger Lanier, président de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers

de Montréal, publiait un texte des plus intéressants dans la **Revue des agents de police (l'ancêtre de La Flûte)** sur le fonctionnement du fonds de pension, dont le sobriquet était « Le Vaisseau d'or ». Il débutait en expliquant que la

montée constante des effectifs influençait de façon positive les revenus annuels.

DE 1961 À 1971, les effectifs étaient passés de 2 722 à 4 100 policiers, soit une hausse de 1 378.

Pour la même période, le salaire annuel était passé de 4 800 \$ à 12 305 \$ soit une augmentation de 7 505 \$ ou 156,3 %.

Pendant ladite période, l'actif du Fonds de pension était passé de 18 707 909 \$ à 54 439 000 \$, soit une augmentation de 38 731 000 \$ ou 207 %.

Il prévoyait qu'à ce rythme, le Fonds atteindrait plus de 100 000 000 \$ en 1975.

EN AVRIL 1973, dans la même Revue des agents de police, en page 25, on apprenait que 1 900 policiers étaient inscrits aux cours de sciences policières du niveau collégial, un programme de cours spécialisés de 750 heures sur divers sujets: la culture générale, la criminologie, les techniques policières, le droit pénal, l'administration et les sciences sociales.

Ces cours, dispensés dans le cadre d'un programme, étaient entièrement gratuits. L'étudiant devait suivre ces cours pendant ses temps libres.

Nouvelles du Musée

Cette année notre **Musée célèbre son 30^{ème} anniversaire**. Nous aimerions donc remercier toutes les personnes et organismes qui ont cru en la Société du musée de la police de l'île de Montréal et de l'île Bizard Inc, communément appelé Musée de la Police de Montréal, et qui l'ont supporté.

Mais avant tout, nous aimerions dire un gros **MERCI** à tous les bénévoles qui ont prêté main forte et qui ont contribué au rayonnement du Musée de la Police de Montréal.

Finalement, nous aimerions aussi remercier les retraités et leur famille qui ont contribué à l'enrichissement du Musée en faisant don de pièces, photos et documents qui assureront aux générations présentes et futures de constater l'énorme contribution que les policiers et policières ainsi que le personnel civil des corps policiers de l'île, passés et présents, ont apportés à la population de l'île de Montréal.



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal

Les activités du musée ont repris. Par contre, considérant le manque de bénévoles, nous devons restreindre les visites aux mardis seulement.

Toutefois, vous pouvez toujours nous rejoindre via notre adresse courriel musee.police@spvm.qc.ca ou par téléphone au 514 280-2043. Laissez un message et un bénévole se fera un devoir de vous rejoindre.



Et n'oubliez pas que si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire en relation à l'histoire du Service ou de l'un des services policiers ayant œuvré sur l'île, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par courriel et il nous fera plaisir de prendre arrangement avec vous afin d'en prendre possession.

En terminant, j'aimerais vous **solliciter pour devenir bénévole au Musée**. Si vous avez quelques heures à nous consacrer une fois la semaine ou lors de l'un de nos projets spéciaux, s'il vous plait, contactez-nous, ou mieux, passez nous voir et nous nous occuperons des frais de stationnement ou nous vous rembourserons vos frais de transport en commun.

Nous avons un **important projet** qui s'amorce prochainement et nous aurons besoin de l'aide de personnes qui s'y connaissent en menuiserie, peinture artistique, gestion, composition de textes ou autres.

Alors si vous cherchez un nouveau défi, le voilà!

Maintenant, nous aimerions remercier nos partenaires pour leur support sans faille depuis de nombreuses années :

- > L'association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'association professionnelle des officiers de direction du SPVM

Et comme nous le disaient jadis les officiers après le rassemblement « Soyez prudents dehors! ».

10-08

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice,
Musée de la police de Montréal

De vive mémoire



Bertrand, Pierre
Agent
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 15 janvier 1985
Décédé le 27 septembre 2022
à l'âge de 85



Boulianne, Yves
Sergent-détective
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 25 février 1986
Décédé le 5 janvier 2023
à l'âge de 88



Brien, Marcel
Lieutenant
Embauché le 15 décembre 1958
Retraité le 24 février 1982
Décédé le 25 octobre 2022
à l'âge de 87



Bronsard, Michel
Agent
Embauché le 1 juin 1971
Retraité le 16 décembre 1995
Décédé le 21 décembre 2022
à l'âge de 77



Couture, Gaétan
Agent
Embauché le 1 février 1974
Retraité le 12 février 2003
Décédé le 9 décembre 2022
à l'âge de 75



Couvrette, François
Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 4 septembre 1988
Décédé le 27 janvier 2023
à l'âge de 84



Cyr, Florent
Agent
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 6 novembre 1996
Décédé le 17 novembre 2022
à l'âge de 75



Dubé, Raymond
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 5 juillet 1996
Décédé le 10 novembre 2022
à l'âge de 82



Dufort, Germain
Lieutenant
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 11 septembre 1993
Décédé le 17 décembre 2022
à l'âge de 79



Duranleau, Henri
Sergent-détective
Embauché le 23 août 1949
Retraité le 6 avril 1980
Décédé le 20 janvier 2023
à l'âge de 95



Finnerty, Carroll
Agent
Embauché le 14 mars 1951
Retraité le 24 mars 1982
Décédé le 17 octobre 2022
à l'âge de 94



Fournier, Patrick
Agent
Embauché le 19 décembre 1957
Retraité le 3 novembre 1985
Décédé le 6 décembre 2022
à l'âge de 87



Gagnon, Réal
Agent
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 2 juin 1988
Décédé le 1 janvier 2023
à l'âge de 90



Gauthier, Claude
Agent
Embauché le 17 janvier 1990
Retraité le 3 février 2000
Décédé le 12 décembre 2022
à l'âge de 79



Généreux, Georges
Agent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 4 mars 1984
Décédé le 4 décembre 2022
à l'âge de 94



Gravel, Bernard
Sergent-détective
Embauché le 16 août 1973
Retraité le 2 août 2000
Décédé le 11 octobre 2022
à l'âge de 76



Harvey, Jean
Sergent-détective
Embauché le 21 mars 1955
Retraité le 25 février 1986
Décédé le 24 décembre 2022
à l'âge de 88



Journault, Yvon
Agent
Embauché le 11 octobre 1965
Retraité le 5 juillet 1996
Décédé le 3 janvier 2023
à l'âge de 76



Labossière, Emmanuel
Agent
Embauché le 16 mars 1973
Retraité le 16 novembre 1989
Décédé le 3 janvier 2023
à l'âge de 91



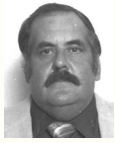
Lareau, Jacques
Agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 21 mai 1997
Décédé le 6 décembre 2022
à l'âge de 77



Lavigne, Louis
Sergent-détective
Embauché le 2 janvier 1963
Retraité le 19 février 1997
Décédé le 8 décembre 2022
à l'âge de 79



Legault, Yvon
Sergent-détective
Embauché le 14 octobre 1973
Retraité le 13 février 1998
Décédé le 22 décembre 2022
à l'âge de 84



Majeau, Fernand
Sergent-détective
Embauché le 3 septembre 1954
Retraité le 18 janvier 1985
Décédé le 31 octobre 2022
à l'âge de 88



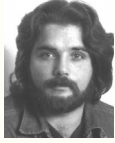
Mongeon, René
Agent
Embauché le 1 février 1971
Retraité le 2 décembre 1995
Décédé le 1 décembre 2022
à l'âge de 76



Roch, Claude
Sergent
Embauché le 16 mars 1973
Retraité le 8 janvier 1993
Décédé le 11 décembre 2022
à l'âge de 87



Vermette, René
Agent
Embauché le 24 août 1964
Retraité le 17 décembre 1994
Décédé le 3 novembre 2022
à l'âge de 92



Mastromattéo, Normand
Lieutenant-détective
Embauché le 1 mars 1973
Retraité le 19 février 2003
Décédé le 3 décembre 2022
à l'âge de 71



Noiseux, Réal
Agent
Embauché le 19 novembre 1956
Retraité le 6 janvier 1987
Décédé le 16 octobre 2022
à l'âge de 88



Sauriol, Robert
Agent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 13 avril 1985
Décédé le 3 janvier 2023
à l'âge de 87



Villeneuve, Carl
Agent
Embauché le 18 mai 1998
Décédé le 6 décembre 2022
à l'âge de 57



Mc Dougall, Alex
Agent
Embauché le 14 octobre 1973
Retraité le 5 janvier 1985
Décédé le 18 janvier 2023
à l'âge de 92



Pagé, Pierre
Agent
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 13 juin 1992
Décédé le 5 novembre 2022
à l'âge de 82



St-Aubin, Richard
Agent
Embauché le 16 mars 1973
Retraité le 3 décembre 1999
Décédé le 1 novembre 2022
à l'âge de 72



Williams, Henry
Agent
Embauché le 16 mars 1973
Retraité le 2 septembre 1998
Décédé le 17 novembre 2022
à l'âge de 72



Meloche, Réal
Retraité
Embauché le 27 janvier 1978
Retraité le 4 juin 2008
Décédé le 23 novembre 2022
à l'âge de 70



Péloquin, Claude
Agent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 7 septembre 1988
Décédé le 23 décembre 2022
à l'âge de 79



Therrien, Yvan
Sergent-détective
Embauché le 30 mai 1985
Retraité le 11 novembre 2014
Décédé le 9 janvier 2023
à l'âge de 61



Yelle, Hercule
Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 5 mai 1990
Décédé le 10 novembre 2022
à l'âge de 85



Miller, Léopold
Agent
Embauché le 14 octobre 1973
Retraité le 9 juin 1987
Décédé le 2 décembre 2022
à l'âge de 90



Plover, Edward
Sergent
Embauché le 14 octobre 1973
Retraité le 24 mars 1979
Décédé le 30 novembre 2022
à l'âge de 87



Trinh, Quoc Tuan
Agent
Embauché le 1 juin 1988
Retraité le 1 août 2015
Décédé le 27 janvier 2023
à l'âge de 67



Young, Philip
Inspecteur
Embauché le 18 avril 1950
Retraité le 1 juillet 1978
Décédé le 23 janvier 2023
à l'âge de 97



Moisan, Yvon
Agent
Embauché le 1 novembre 1972
Retraité le 8 juillet 1995
Décédé le 11 décembre 2022
à l'âge de 79



Ranson, Robert
Agent
Embauché le 16 août 1973
Retraité le 1 août 1994
Décédé le 25 décembre 2022
à l'âge de 85



Trudel, Henri
Sergent
Embauché le 16 août 1973
Retraité le 25 juin 1993
Décédé le 19 janvier 2023
à l'âge de 91



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Bonjour à vous tous et toutes !

**Tout d'abord, je vous souhaite une bonne année 2023 !
Amusez-vous autant que vous le pouvez !**

L'année 2022 s'est terminée avec deux grands événements, soit le bal de la Présidente et la soirée des Fêtes. Pour ce qui est du bal, ce fût une très belle soirée. Félicitations à nos confrères et à nos veuves de 80 ans. Quant à la soirée des Fêtes, la salle de réception a rencontré des difficultés. Afin de vous faire un suivi dans ce dossier, il y a eu réunion spéciale du Conseil quelques jours après l'événement. Ensuite, les responsables de la salle de réception ont été rencontrés juste avant les Fêtes et il y a eu règlement. Ce qui a été recouvré à la suite de cette démarche sera alloué au budget de la soirée des Fêtes 2023.

Par ailleurs, le Facebook de l'APPR a été mis en place vers la mi-décembre. M^{me} Albert et M. Prud'homme sont les deux directeurs qui s'occupent de ce dossier. Le but principal de cette page Facebook est de vous tenir informés des activités à venir, de diffuser des photos sur les activités passées ainsi que de publier plusieurs informations touchant nos membres ou l'APPR.

Toujours en 2022, le Conseil a travaillé en novembre sur la refonte des Statuts et Règlements. Ceux-ci devront faire l'objet d'une vérification pour que nous soyons certains qu'ils soient en accord avec les lois du Québec. Les modifications aux Statuts et Règlements devront par la suite être communiqués aux membres lors d'une assemblée générale.

Maintenant, dirigeons-nous en 2023....

Le calendrier 2023 de l'APPR a été envoyé à nos membres en fin décembre. Pour ceux et celles qui désirent le télécharger sur internet, vous n'avez qu'à aller sur le site ou le Facebook de l'APPR. Si vous ne désirez plus le recevoir par la poste, il est préférable d'informer nos secrétaires. Il est à noter que les directeurs se sont déplacés, encore une fois cette année, pour aller le livrer en personne dans plusieurs postes de quartier, centres d'enquêtes et sections. Cette façon de faire permet d'échanger avec nos membres actifs.

Vous constaterez que les dates pour le bal de la Présidente et la soirée des Fêtes ne sont pas inscrites dans le calendrier. Cette décision a été prise puisque nous devons visiter plusieurs salles de réception dans le but de prendre la meilleure décision possible.

Ce qui m'amène à vous parler de coûts pour les activités. Comme vous le savez, l'APPR vous vend un billet (activité) à un prix plus que raisonnable. Toutefois, dans les faits, il en coûte davantage. Pour vous donner un exemple, le prix du billet au bal de la Présidente est de 100 \$ pour le membre. Si on comptabilise le prix par personne de la salle de réception, le coût de l'orchestre Showmen, des fleurs et de la photographe, le prix par personne est bien plus élevé. C'est avec vos cotisations annuelles et avec les subventions de nos organismes que nous arrivons à financer les événements et à vous demander un coût moindre.

À la suite de la covid, les coûts ont terriblement augmenté. Chacun d'entre vous le constate dans sa vie personnelle. L'APPR s'assurera toujours de prendre les meilleures décisions financières, à la fois pour ses membres et pour la pérennité de l'organisation. Ce faisant, il est incontournable d'ajuster le prix du billet de certaines activités.

En 2023, l'APPR récidive avec l'activité de ski de fond. À ce jour, il y a eu 2 sorties en janvier. Il vous suffit de surveiller le site internet ou le Facebook afin de connaître les détails de l'événement.

Il y a également l'activité de partie de cartes le 13 mars, où chacun et chacune peut jouer au jeu de cartes qu'il préfère, et ceci, dans une ambiance agréable.

Dernièrement, il y a eu quelques demandes pour que l'APPR organise des activités sur la rive sud. Cette demande a été prise en considération. En avril, il y aura deux sorties de cabane à sucre, soit l'une sur la Rive-sud et l'autre sur la Rive-nord. Surveillez le site internet et le Facebook de l'APPR pour les détails.

Du point de vue administratif, nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle employée, M^{me} France Blanchette. M^{me} Blanchette a travaillé 39 ans à l'ABR et nous sommes heureux de la compter parmi nous.

En terminant, il me fait toujours grandement plaisir de vous rencontrer à chaque activité!

Amicalement,

Dominique Boucher

Qui était Identité 88 ?

Il n'est plus... Après 34 ans d'existence, cette association de huit policiers a cessé ses activités. Mais qu'était donc cette association ?

Au début des années 80, s'est formé à l'identité judiciaire un groupe de policiers afin de fêter ensemble différentes fêtes dans l'année, soit Noël, la St-Valentin, la St-Jean-Baptiste et l'Halloween. Pour ce faire, d'un commun accord on décida d'ouvrir un compte à la caisse d'économie des Policiers afin que chacun des membres y dépose une somme pour couvrir les dépenses que ces sorties occasionnaient. C'est ainsi qu'est né Identité 88.

Personne parmi nous ne se doutait que cela durerait aussi longtemps. Car voyez-vous, les huit policiers se connaissaient très bien puisqu'ils travaillaient ensemble depuis plusieurs années, mais les épouses ne se connaissaient pas très bien. Tout s'est très bien passé, surtout que nous étions tous avec la même épouse depuis de nombreuses années. Nos activités se sont déroulées dans différents endroits, principalement dans des Bed & Breakfast avec des salles où l'on pouvait faire la fête. Ce faisant, nous avons sillonné le Québec, principalement les Laurentides et les Cantons de l'est. Nous avons aussi effectué 2 voyages, le premier au Mexique et le second en Espagne.

Mais la vie étant ce qu'elle est, la maladie et aussi l'âge nous ont rattrapés. Des membres sont tombés et d'autres ont cessé les activités faute de pouvoir suivre.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Identité 88 a cessé ses activités et que le compte est fermé.

Cependant, quelques membres sont encore en état de continuer de se voir et de faire des petites sorties d'un ou deux jours à titre personnel seulement. Le plaisir que l'on a eu ensemble serait trop long à décrire. Ce fut une expérience très enrichissante et inoubliable. Nous nous sommes fait des amis pour la vie, pas juste des confrères de travail. Merci à tous ceux qui y ont participé.

MERCI ENCORE MILLE FOIS POUR L'IDÉE GÉNIALE DE DÉPART !

Claude St-Georges

Le bal : quelle belle soirée !

Le 14 octobre 2022 avait lieu le bal de la Présidente, cette belle soirée où tous nos membres sont beaux, bien coiffés, souriants et heureux de festoyer. Juste avant de rentrer dans la salle, on sent déjà l'ambiance et votre fébrilité. Par la suite, le fait de dire bonjour à chacun d'entre vous, débute très bien la soirée.

Le cocktail, les hors-d'œuvre, la prestation des musiciens de Showmen, un bon souper arrosé de vin et le fait de se retrouver ensemble font tous partie du succès de cette soirée.

Également, le moment où l'on souligne les 80 ans de nos confrères et de nos veuves est un moment très important pour l'APPR. C'est un privilège de pouvoir les rencontrer, les nommer et les reconnaître.

Je profite de cette occasion pour remercier notre Caisse, notre Fraternité et notre ABR. Sans leur apport financier, cette soirée ne serait pas possible.

Merci à vous tous, de faire de cette soirée, une soirée inoubliable.

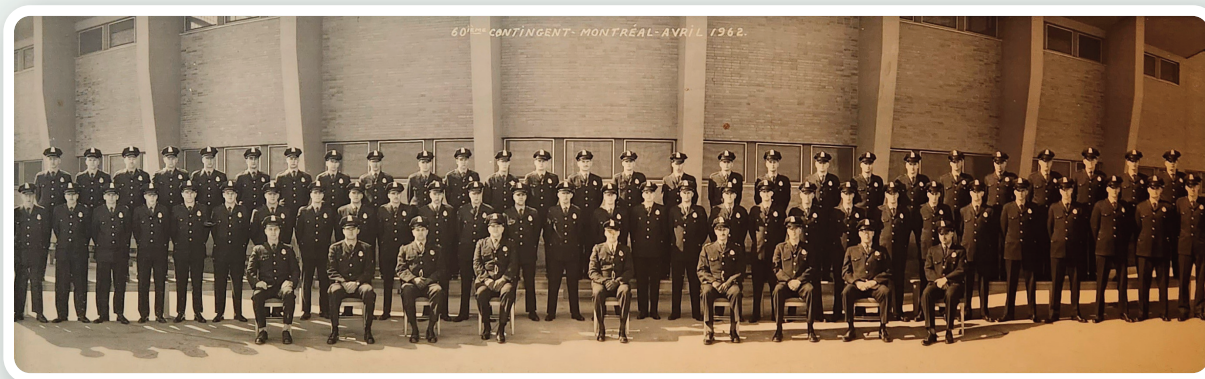
Dominique Boucher
Présidente



Reconnaissez-vous ce contingent ?

Il s'agit du 60^e contingent : 11 décembre 1961 au 10 avril 1962.

C'est notre confrère M. Louis Simard qui nous a fait parvenir cette photo.



Les quilles : pas un sport intensif mais qui comporte de nombreux bienfaits pour votre santé mentale et physique !

Certains diront que l'activité des quilles est une activité pour les 65 ans et plus... eh bien, parlez-en à nos jeunes confrères et consœurs retraités de 55 ans !

Il n'y a pas d'âge pour socialiser et avoir du plaisir... Les quilles, c'est bien plus... Ça rassemble les gens, c'est une belle occasion de nouer des relations et des amitiés. Ça permet de faire de l'activité physique, une façon reconnue de réduire le stress...

Maintenant, parlons chiffres... en moyenne, un joueur de quilles marche près d'un kilomètre durant une série de trois parties et il est possible de brûler entre 170 et 300 calories par partie. Vous tonifiez les muscles de vos jambes en vous approchant de la ligne de jeu et vous renforcez les muscles de vos bras lorsque vous tenez la boule dans vos mains.

Venez jouer et vous amusez avec nous, le mercredi de 11h15 à 14h30 au salon de quilles Moderne (3115, Boul. L'Assomption, Montréal).



PIANO MAN au Casino de Montréal : un immense succès !

Le 8 novembre 2022, avait lieu le spectacle de Piano Man au Casino de Montréal. Selon les membres présents, ce spectacle a été l'un des meilleurs, sinon le meilleur ! Un spectacle dynamique où toutes les générations ont

trouvé leur compte ! Le taux de participation des membres aux activités au Casino de Montréal démontre que la formule *dîner spectacle* plaît à une grande majorité.

Poste de représentante des conjoints survivants à combler à l'APPR

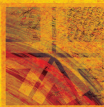
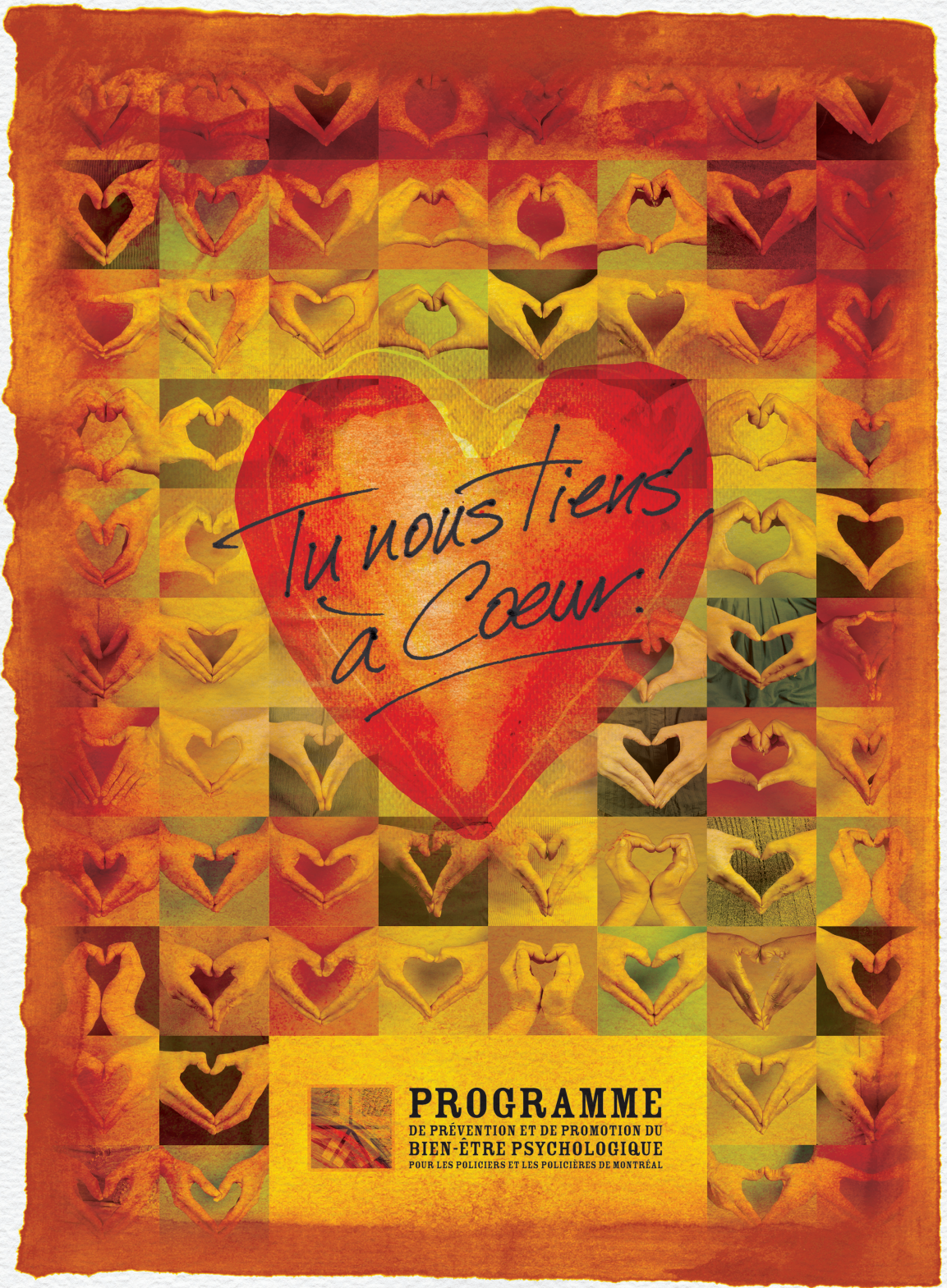
Il y a eu affichage sur le site internet de l'APPR du poste ci-haut mentionné au début octobre 2022. La fin des mises en candidature était le 27 octobre 2022. La date de l'élection, s'il y avait eu élection, aurait été le 4 novembre 2022 mais il n'y a eu aucune candidature pour ce poste.

Par conséquent, M^{me} Brigitte Albert assure la fonction par intérim jusqu'à la prochaine élection, en mai 2023.

Soirée des Fêtes

Lors de cette soirée, notre directeur, M. Prud'homme, a pris plusieurs belles photos des membres. Même si ces photos ont été diffusées sur le Facebook du Groupe Retraités, en voici quelques-unes!





PROGRAMME
 DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
 POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



COURTIER D'ASSURANCES

DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS
ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Taux négociés

pour les membres
de la FPPM

Service personnalisé,
avec le même courtier



Programme

offert à votre conjoint(e)
et enfants à charge

Clients
satisfaits

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

1 888 522.2661 www.burrowes.ca